

**pour me  
protéger**

**FlexSanté<sup>MC</sup>**

## Une protection pour plusieurs de vos frais médicaux prévus et imprévus.

### L'assurance soins médicaux qui vous place au premier plan

Votre assurance soins médicaux devrait vous convenir, à vous et à votre famille. Elle devrait répondre à vos besoins les plus importants. Si vous devez prendre des médicaments sur ordonnance, elle devrait couvrir ces frais. Si vous devez recevoir des soins de physiothérapie, elle devrait aider à en réduire le coût. Si vous voyagez beaucoup, elle devrait également aider à couvrir le coût des soins médicaux d'urgence en voyage.

Tout aussi important, votre assurance soins médicaux devrait vous protéger en cas de problème de santé imprévu. Que se passerait-il si vous étiez atteint d'un trouble de l'ouïe, si vous deviez être hospitalisé ou si vous deviez recevoir des soins à domicile?

### Le régime FlexSanté<sup>MC</sup> porte bien son nom

Si vous n'êtes pas couvert par le régime de votre employeur ou si votre régime actuel ne vous offre pas une couverture suffisante, une assurance soins médicaux souple comme les régimes d'assurance soins médicaux et soins dentaires FlexSanté<sup>MC</sup> peut aider à couvrir les frais médicaux prévus et imprévus. FlexSanté offre un large éventail de garanties et d'options. Choisissez le régime qui répond le mieux à vos besoins et qui respecte votre budget, ou créez votre propre régime.

### Parer aux imprévus

FlexSanté peut être un régime « juste au cas où » efficace puisqu'il peut couvrir les coûts d'un large éventail de soins médicaux.

Il peut aider à couvrir les frais **prévus**, tels que :

- Médicaments sur ordonnance
- Soins dentaires réguliers
- Lunettes et lentilles cornéennes
- Soins de massothérapie
- Orthèses fabriquées sur mesure

En outre, il peut s'avérer utile dans les situations **inattendues** suivantes :

- Une blessure à la bouche exigeant des soins dentaires d'urgence.
- Des problèmes personnels nécessitant les services d'un psychologue.
- Un accident nécessitant le transport par ambulance aérienne.
- Les services de réadaptation à domicile fournis par une infirmière.
- Une maladie ou une blessure survenant pendant les vacances.

### De plus, vous bénéficiez, sans frais, des services avantageux suivants :

#### Navigateur Santé<sup>MD\*</sup>

Le Navigateur Santé vous aide à obtenir facilement et rapidement des réponses et des services de soutien.

- Apprenez à naviguer dans le système de santé canadien
- Obtenez un deuxième avis médical auprès d'hôpitaux de renommée mondiale
- Disponible par téléphone ou en ligne sur le site [pouremproteger.com](http://pouremproteger.com)

#### Frais médicaux d'urgence en voyage

Cette garantie prévoit jusqu'à concurrence de 5 000 000 \$ pour les frais médicaux d'urgence pour un nombre illimité de voyages par année à l'extérieur de votre province de résidence ou du Canada, jusqu'à l'âge de 70 ans. Chaque voyage peut durer un maximum de neuf jours. Vous pouvez ajouter 8 ou 21 jours pour des voyages plus longs sous forme d'AJout, moyennant quelques dollars de plus.

#### Autres avantages des régimes FlexSanté :

- **Aucune période d'attente** – Dès que votre couverture est en vigueur, vous pouvez présenter des demandes de règlement.
- **Soumission facile et instantanée des demandes de règlement** – Il vous suffit de présenter votre carte d'assurance dans les établissements participants pour la plupart des médicaments sur ordonnance et des soins dentaires. Le montant approuvé sera immédiatement couvert. Pour tous les autres types de demandes approuvées, vous serez remboursé par chèque.
- **Couverture accrue pour les personnes âgées** – Les frais remboursés sont plus élevés pour les soins et services dont les personnes de 65 ans et plus ont le plus besoin.
- **Économies d'impôt** – Si vous êtes travailleur autonome ou propriétaire d'une petite entreprise, il est possible qu'une partie de vos primes soit considérée comme une dépense d'entreprise déductible du revenu imposable; les primes pourraient également être considérées comme un avantage non imposable pour vos employés (sauf au Québec). Veuillez communiquer avec l'Agence du revenu du Canada pour obtenir plus de précisions.
- **Milles de récompense<sup>+</sup> AIR MILES<sup>MD</sup>**  
– Obtenez des milles de récompense lorsque vous devenez titulaire du contrat, puis tous les six mois par la suite<sup>††</sup>.



\* Certaines conditions s'appliquent ([www.manuvie.ca](http://www.manuvie.ca)).

†† Tant que vous demeurez titulaire du contrat. Offre valable uniquement dans certaines provinces où cette pratique est autorisée par la loi.

## Préparez-vous à créer votre propre régime, en trois étapes simples

### ÉTAPE 1 Choisissez votre régime de base.

- Combinaison Plus<sup>MC</sup> : comprend l'assurance médicaments et soins dentaires
- Médicaments Plus<sup>MC</sup> : comprend l'assurance médicaments.
- Dentaire Plus<sup>MC</sup> : comprend l'assurance soins dentaires

Tous les régimes comprennent les garanties « initiales » telles que les soins de la vue, les soins médicaux d'urgence en voyage, les soins de thérapeutes autorisés tels que massothérapeutes et psychologues, les soins à domicile, les soins infirmiers, etc.

### ÉTAPE 2 Choisissez votre niveau de couverture.

**Formule initiale :** Montants et taux d'assurance moins élevés, excellente pour les compléments.

**Formule de base :** Couverture complète à des taux abordables.

**Formule étendue :** Notre couverture maximale pour vous aider à protéger votre famille.

Vous pouvez personnaliser votre régime de base en choisissant l'une des trois formules, chacune comprenant différents niveaux de couverture et différents taux, de manière à répondre à vos besoins tout en respectant votre budget. Pour plus de détails, veuillez vous reporter au tableau ci-joint.

### ÉTAPE 3 Choisissez vos Ajouts.

- Hospitalisation
- Soins de la vue, formule étendue<sup>1</sup>
- Assurance voyage (pour les voyages plus longs)<sup>2</sup>
- Décès et mutilation par accident, formule étendue
- Perte catastrophique<sup>3</sup>

La plupart de ces Ajouts augmentent la couverture déjà comprise dans votre régime de base.

## Que faire si vous avez des besoins particuliers?

**Vous pouvez opter pour un contrat autonome.**

- Hospitalisation
- Perte catastrophique<sup>4</sup>

Avec les contrats autonomes ci-dessus, vous n'êtes pas obligé de souscrire un régime de base. Vous payez seulement pour les garanties dont vous avez besoin.

## De quoi avez-vous besoin pour soumettre une demande d'assurance FlexSanté?

- Une carte d'assurance maladie provinciale valide (tous les proposant)
- Le numéro de téléphone de votre médecin
- Le nom de tout médicament sur ordonnance que vous prenez
- Les renseignements sur votre carte de crédit ou vos renseignements bancaires pour l'établissement d'un plan de prélèvements automatiques
- Si vous avez une assurance collective ou si vous en aviez une jusqu'à tout récemment, le nom de l'assureur, le numéro du régime collectif, votre numéro de certificat et la date à laquelle la couverture a pris fin
- Le numéro de votre permis de conduire (si vous demandez la garantie Perte catastrophique)
- Pour le Québec seulement : vous devez être inscrit au régime d'assurance médicaments de la RAMQ ou avoir une couverture équivalente au titre d'un régime collectif

pour  
me  
protéger<sup>SM</sup>

Prêt pour obtenir une soumission ou présenter une demande?



Composez le **1 877 268-3768**



Rendez-vous à l'adresse [poumeprotéger.com](http://poumeprotéger.com)

 **Manuvie**

Régimes établis par

La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers.

Le nom Manuvie et le logo qui l'accompagne sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers qu'elle et ses sociétés affiliées utilisent sous licence. Le Navigateur Santé<sup>SM</sup> est offert par La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers. <sup>MC</sup> Marques de commerce de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers. <sup>SM</sup> Marques de commerce d'AIR MILES International Trading B.V., utilisées sous licence par LoyaltyOne, Inc. et par La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers. Lifetime<sup>SM</sup> est une marque déposée de Lifetime Systems Inc. © La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers, 2017. Tous droits réservés. Manuvie, P.O. Box 670, Stn Waterloo, Waterloo (Ontario) N2J 4B8.

Des formats accessibles et des aides à la communication sont offerts sur demande. Rendez-vous à l'adresse [Manuvie.com/accessibilite](http://Manuvie.com/accessibilite) pour obtenir de plus amples renseignements.

#### Avis important

Le présent document n'est pas un contrat. Les modalités exactes sont stipulées dans le contrat établi par Manuvie une fois la proposition d'assurance approuvée. Celui-ci renferme des renseignements importants sur les exclusions, les conditions et les restrictions. Veuillez les lire attentivement dès réception.

#### Avis sur la communication de renseignements

Les renseignements se rapportant à votre assurabilité sont confidentiels. L'assureur ou ses réassureurs peuvent toutefois en faire un bref rapport à MIB, Inc. (anciennement le Bureau des renseignements médicaux), un organisme à but non lucratif créé par les sociétés d'assurance pour communiquer des données d'assurance à ses membres. Si vous présentez une proposition d'assurance vie ou soins médicaux ou une demande de règlement à une société membre, MIB lui fournira, sur demande, tout renseignement qu'il possède à votre sujet dans ses dossiers. Si vous lui en faites la demande, MIB vous communiquera l'information qui figure dans votre dossier. Pour joindre MIB, composez le 416 597-0590. Si vous doutez de l'exactitude des renseignements qui figurent dans votre dossier, vous pouvez communiquer avec MIB et demander qu'ils soient corrigés. Voici ses coordonnées : 330 University Avenue, bureau 501, Toronto (Ontario) M5G 1R7. Les personnes désirant obtenir des renseignements sur MIB peuvent consulter le site Web de cet organisme, à l'adresse [www.mib.com](http://www.mib.com).

#### Avis sur la vie privée et la protection des renseignements personnels.

Les renseignements demandés dans la proposition sont nécessaires au traitement de votre demande d'assurance. Afin de préserver le caractère confidentiel de ces renseignements, Manuvie créera un « dossier de services financiers » contenant les renseignements qui seront utilisés pour traiter votre demande d'assurance, offrir et administrer les services, et traiter les demandes de règlement relativement à l'assurance demandée. Le dossier est conservé en lieu sûr dans nos bureaux et l'accès à ce dossier est limité aux employés, administrateurs et aux mandataires responsables de l'évaluation des risques (tarification), du marketing, de l'administration des services et de l'examen des demandes de règlement de Manuvie, ainsi qu'à toute autre personne ayant reçu votre autorisation ou autorisée en vertu de la loi. Ces personnes, organisations et fournisseurs de services peuvent se trouver dans des territoires de compétence situés à l'étranger et être soumis aux lois en vigueur dans ces territoires. Toute utilisation de ces renseignements pour vous offrir des produits et des services est facultative, et vous pouvez y mettre fin, si vous le voulez, en nous écrivant à l'adresse suivante : Responsable de la protection des renseignements personnels, Solutions – Consommateurs, Manuvie, P.O. Box 670, Stn Waterloo, Waterloo (Ontario) N2J 4B8. Vous pouvez également demander à examiner les renseignements personnels consignés dans votre dossier et y faire apporter des corrections en écrivant à la même adresse.

#### Avis au sujet de l'information communiquée au Programme de récompense AIR MILES<sup>SM</sup>

Lorsque vous ou un membre de votre famille demandez une assurance, Manuvie peut communiquer au Programme de récompense AIR MILES<sup>SM</sup> votre numéro de compte d'adhérent AIR MILES aux fins de l'administration du Programme de récompense AIR MILES, notamment la gestion du compte d'adhérent, la consignment des milles de récompense et la mise à jour des soldes. Le Programme de récompense AIR MILES met l'information sur ses politiques et pratiques en matière de protection de la confidentialité à l'entière disposition du public et des adhérents. On peut se la procurer par écrit, par l'entremise du site Web ([www.airmiles.ca](http://www.airmiles.ca)) et autres moyens électroniques, du système interactif de réponse vocale et du Centre de service à la clientèle. En outre, le public et les adhérents peuvent obtenir sur demande un exemplaire de l'Engagement à l'égard de la vie privée d'AIR MILES.

Le Programme de récompense AIR MILES ne donne, ne vend ni ne loue les listes d'adhérents à aucune organisation ou personne autres que ses sociétés affiliées, commanditaires, fournisseurs et entreprises chargées de traiter et de gérer les transactions des adhérents, les demandes d'échange, la recherche, l'analyse et les communications et, dans tous les cas, aux seules fins spécifiées. Les adhérents AIR MILES peuvent refuser de recevoir des communications marketing et promotionnelles sous forme électronique, imprimée ou verbale, autres que les relevés de compte aux adhérents, en écrivant au Service à la clientèle AIR MILES, P.O. Box 130, Station B, Toronto (Ontario) M5T 2T3 ou par courriel à l'adresse [privacyoffice@airmiles.ca](mailto:privacyoffice@airmiles.ca). Cette décision ne compromet pas le droit de l'adhérent d'accumuler ou d'échanger des milles de récompense dans le cadre du Programme de récompense AIR MILES.

#### Résidents du Québec seulement :

La couverture pour les médicaments sur ordonnance offerte au titre de tous les régimes ne couvre que les frais qui ne sont pas pris en charge par le régime d'assurance médicaments de la RAMQ. La couverture ne remplace pas celle du régime de la RAMQ. Pour être admissible à la couverture au titre de ces régimes, vous devez obligatoirement posséder une carte d'assurance maladie provinciale et être inscrit au régime d'assurance médicaments de la RAMQ, ou bénéficier d'une couverture équivalente au titre d'un régime d'assurance collectif.

1 Option non offerte avec le régime Combinaison Plus<sup>MC</sup>, formule initiale

2 L'assurance voyage prend fin à l'âge de 70 ans.

3 Option offerte uniquement pour les régimes Médicaments Plus<sup>MC</sup> et Combinaison Plus<sup>MC</sup> (non offerte aux résidents du Québec ni aux personnes de 65 ans ou plus).

4 Option non offerte aux résidents du Québec.

CM.FC.BRO.NE

180036 03/18